



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

**A l'initiative du SNUDI-FO,
avec les fédérations des personnels enseignants (FNEC-FP-FO)
et territoriaux (FSPS FO)**

**Le 19 novembre à PARIS
CONFERENCE NATIONALE
DELEGATION CHEZ LA MINISTRE
POUR L'ABROGATION DES DECRETS PEILLON ET HAMON**

Etablissons les faits et les méfaits de la réforme

Depuis des mois, le SNUDI-FO dénonce le caractère destructeur des décrets Peillon/Hamon pour le statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants et tous leurs méfaits.

C'est le désordre pour les personnels, les enfants et les familles : avec la confusion entre scolaire et périscolaire, la fatigue, les horaires différents chaque jour, les activités inexistantes ou insignifiantes et de surcroît payantes, le mercredi travaillé aux frais des enseignants, le PEDT, la réquisition des salles de classe et du matériel pédagogique pour les activités périscolaire ...

A Marseille le 24 septembre, le SNUDI-FO et le syndicat FO des territoriaux ont appelé à la grève les personnels qui ont manifesté à la préfecture pour la suspension immédiate de la réforme, témoignant des problèmes rencontrés. Les représentants du ministre se sont refusés à répondre !

La nouvelle ministre N. Vallaud-Belkacem peut bien vanter «les bienfaits incommensurables pour les apprentissages» de la réforme, la réalité est malheureusement tout autre.

- A Paris, les enseignants sont chassés de leur salle de classe pour laisser la place aux activités péri-scolaires.
- En Hte Loire, des collègues signalent qu'ils assistent impuissants, à des scènes indignes de l'école publique : des enfants inscrits ne participent pas aux activités péri scolaire, se retrouvant livrés à eux-mêmes, en dehors de l'école.
- Dans le Gard, des associations catholiques assurent les activités péri-scolaires dans certaines écoles. Dans les Yvelines un enfant a été brûlé suite aux expériences menées par une association pendant les TAP.
- A Lyon, le maire lui-même, pourtant farouche défenseur de la réforme, a préféré inscrire ses propres enfants dans une école privée fonctionnant sur 4 jours.
- Les enseignants de St Just déplorent que cette réforme place de fait les élus municipaux en donneurs d'ordre dans leur école, sur les activités qui s'y déroulent, avec des incidences sur le travail scolaire, mettant les enseignants sous la coupe de ces élus.
- En Seine-Saint-Denis, en Haute-Loire le DASEN organisent des formations communes enseignants/animateurs et dans le Territoire de Belfort, le Tarn... les ATSEM sont convoqués à la consultation sur les nouveaux programmes dans le cadre de l'école du socle!

.../...

.../...

- A Cergy, préfecture du Val d'Oise, le maire entend faire signer aux écoles une convention pour organiser le nouveau « *Service Public de l'Education* » dont la charte serait le « *cadre réglementaire commun et partenarial* » et « *la base d'engagement réciproque* », qui se substituerait à l'Education Nationale!

La réforme des rythmes scolaires a déjà entraîné la suppression de la limite des 24 heures d'enseignement hebdomadaires pour les titulaires remplaçants et les enseignants exerçant sur plusieurs écoles.

Partout les personnels refusent

- Déjà les employés territoriaux d'Auxerre, Strasbourg, Sevrans, St Brioux, St Denis, Les Lilas... avec leurs syndicats FO et CGT se mobilisent pour refuser la précarité grandissante, les conditions de travail dégradées liées aux rythmes scolaires.
- A Vitry (94) l'assemblée des enseignants, à l'initiative du SNUDI-FO, a décidé d'une pétition pour la suspension immédiate qui est cosignée par le SNUipp.

La ministre et ses soutiens syndicaux, veulent occulter la réalité.

Le SNUDI-FO appelle ses syndicats départementaux à :

- **établir la réalité concrète de la situation du point de vue des personnels enseignants et territoriaux, mais également des élèves et des parents,**
- **poursuivre les initiatives en direction des pouvoirs publics,**
- **préparer des délégations de ville, de secteur, de département à la conférence nationale qui sera rendra en délégation chez la ministre le 19 novembre.**

Pour l'abrogation des décrets Peillon/Hamon

Au cours de cette conférence, sera débattue des initiatives à prendre pour se faire entendre de la Ministre de l'Education Nationale, pour qu'il soit mis fin à la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires.

A cette occasion, les fédérations FO des personnels enseignants et territoriaux inviteront les organisations syndicales qui se sont prononcées contre la réforme des rythmes scolaires.

Montreuil le 1^{er} octobre 2014